

N'attendez pas de recevoir un ordre officiel de l'autorité sanitaire de Lichtenberg.

Je suis obligé-e de me mettre en quarantaine si :

Mon test au SARS-COVID-2 est positif.

Je suis une personne de contact I conformément aux critères du RKI.

J'ai des symptômes et j'ai subi un test, ou si un test m'a été prescrit.

Cela s'applique à toutes celles et tous ceux qui sont domiciliés, scolarisés ou travaillent à Lichtenberg.



1. Nouvelles mesures de quarantaine à Lichtenberg

Le mercredi 4 novembre 2020, l'autorité sanitaire de Lichtenberg a adopté une disposition générale réglementant les nouvelles mesures de quarantaine pour les habitant-e-s de Lichtenberg. Veuillez trouver ici la nouvelle [disposition](#).

2. Principaux aspects :

- La disposition générale est juridiquement contraignante.
- L'imposition d'une quarantaine ou d'une isolation à domicile ne nécessite pas d'ordre officiel de l'autorité sanitaire.
- Les personnes testées positives au coronavirus sont dans l'obligation de se mettre immédiatement en quarantaine ou de s'isoler à leur domicile. Elles ne doivent pas attendre d'en recevoir l'ordre de la part de l'autorité sanitaire. Elles établissent une liste des personnes avec lesquelles elles ont été en contact (catégorie I) et la transmettent à l'autorité sanitaire. Elles informent également les personnes avec lesquelles elles ont été en contact de leur test positif.
- Les personnes en attente du résultat d'un test (prescrit par un cabinet médical ou l'autorité sanitaire) qui présentent des symptômes sont tenues en premier lieu de s'isoler, même sans notification de l'autorité sanitaire. Elles informent en outre les personnes avec lesquelles elles ont été en contact.
- Les personnes contacts de catégorie I doivent s'isoler, même sans notification de l'autorité sanitaire.
- L'essentiel à retenir, c'est qu'il faut réduire avant tout vos contacts !

3. Règles de comportement : FAQ

3.1. Que dois-je faire en attendant le résultat de mon test ?

Si vous présentez des symptômes ou des signes de maladie **et** qu'un test de dépistage du coronavirus vous a été prescrit par l'autorité sanitaire ou par un médecin, il y a un risque que vous soyez infecté-e. **Vous devez immédiatement vous mettre en quarantaine.** N'attendez pas de recevoir d'abord une notification de l'autorité sanitaire. Votre quarantaine se termine si vous recevez un résultat de test négatif.

En attendant le résultat du test, informez **par téléphone ou par écrit** toutes les personnes avec qui vous avez été en contact étroit dans les deux jours avant l'apparition de vos premiers symptômes (personnes contacts de catégorie I)

Définition des catégories de contacts à risque du RKI. („RKI Kontaktperson I“)

Ces personnes doivent prêter attention au moindre symptôme et réduire au minimum leurs contacts avec autrui. À ce moment-là, ces personnes ne doivent pas encore se mettre en quarantaine.

Si le résultat du test est positif, votre quarantaine se prolonge.

Pour savoir comment vous comporter pendant la quarantaine, veuillez consulter le document : **FLYER RKI-Quarantaine.** („RKI Quarantäne I“)

3.2. Mon test est positif, que dois-je faire ?

A. Vous êtes dans l'obligation de vous mettre **immédiatement** en quarantaine ou de rester en quarantaine. Vous vous êtes mis en quarantaine immédiatement après que l'on vous ait prescrit un test ou après l'avoir passé. N'attendez pas la notification ou l'ordre de l'autorité sanitaire. L'autorité sanitaire entrera en contact avec vous ultérieurement.

Se mettre en quarantaine signifie : Vous ne quittez pas votre appartement, sauf pour chercher votre courrier ou sortir les poubelles. Vous évitez tout contact direct avec les autres membres de votre foyer. Vous restez, si possible, isolé-e dans une pièce, même pour les repas. Vous portez un masque lorsque vous êtes en contact avec les autres membres du foyer. Vous aérez régulièrement toutes les pièces de l'appartement. Si vous avez un jardin ou un balcon, vous pouvez y passer du temps seul. Pour savoir comment vous comporter pendant votre quarantaine, consultez le document : **FLYER RKI-Quarantaine.** („RKI Quarantäne I“)

La quarantaine se termine 14 jours après le début des symptômes, à condition que vous ne présentiez plus aucun symptôme depuis au moins 48 heures. Dans le cas contraire, la quarantaine se prolonge automatiquement de 4 jours jusqu'à ce que plus aucun symptôme ne soit constaté pendant au moins 48 heures.

B. Établissez une liste des contacts. Faites la liste de toutes les personnes avec lesquelles vous avez été en contact étroit les deux jours précédant l'apparition de vos symptômes en précisant leurs noms, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et adresse e-mail. Il est possible que vos contacts étroits soient eux aussi infectés. Quelques précisions : les contacts étroits sont les personnes que vous avez rencontrées dans des lieux clos plus de 15 minutes, sans masque et à une distance de moins de 1,5 mètres. Ces personnes sont les « personnes contacts de catégorie I » **Définition des catégories de contacts à risque du RKI.** („RKI Kontaktperson I“) Veuillez faire parvenir cette liste à l'autorité sanitaire locale : corona@lichtenberg.berlin.de

C. Informez vos personnes contacts de catégorie I. Informez vos contacts étroits (personnes contacts de catégorie I) **Définition des catégories de contacts à risque du RKI** („RKI Kontaktperson I“) que vous devez immédiatement vous mettre en quarantaine et que cette information venant de vous entraîne pour eux des obligations. Ces personnes contacts recevront ultérieurement une notification de l'autorité sanitaire ainsi qu'un certificat pour leur employeur ou l'école par la poste ou par e-mail. **Les personnes contactées n'attendent pas la notification de l'autorité sanitaire. Elles réagissent à votre appel.**

La quarantaine se termine 14 jours après le dernier contact étroit avec vous si aucun symptôme n'est ressenti depuis plus de 48 heures. Pour savoir comment vous devez vous comporter pendant la quarantaine, veuillez consulter le document : **FLYER RKI-Quarantaine.** („RKI Quarantäne I“)

3.3. Qui est une personne contact (catégorie) I ?

Les contacts étroits ou les personnes contacts I sont les personnes ayant rencontré en lieu clos, sans masque, pendant plus de 15 minutes et à une distance de moins de 1,5 mètres quelqu'un qui a été testé positivement au coronavirus. Ces personnes sont appelées « personnes contacts I » **Définition des catégories de contacts à risque du RKI.** („RKI Kontaktperson I“)

3.4. Comment dois-je me comporter en tant que personne contact (catégorie) I ?

Vous devez obligatoirement vous mettre immédiatement en quarantaine ! Il se peut que vous appreniez cette information non pas directement de l'autorité sanitaire ou de votre médecin, mais de la part d'un tiers (p. ex. de la personne infectée, de votre employeur ou de la direction de l'école). Cette information implique tout de même des obligations pour vous. Vous n'avez pas le droit de quitter votre appartement et devez éviter tout contact avec les autres membres de votre foyer. Un test au coronavirus n'est nécessaire que si vous présentez des symptômes tels que fièvre, toux, maux de gorge, etc. Dans ce cas, téléphonez immédiatement à l'autorité sanitaire de la circonscription où vous habitez.

La quarantaine se termine pour les personnes contacts catégorie I sans symptômes 14 jours après leur contact étroit avec la personne testée positivement. Même si vous avez un résultat de test négatif, la durée de votre quarantaine **ne sera pas raccourcie**. Pour savoir comment vous devez vous comporter pendant la quarantaine, consultez le document : [FLYER RKI-Quarantaine](#). („RKI Quarantäne I“)

Si des symptômes de la maladie sont apparus et que le test est positif, vous êtes malade. Veuillez consulter la rubrique « Mon test est positif, que dois-je faire ? » pour savoir comment vous comporter.

Vous recevrez une notification de l'autorité sanitaire ainsi qu'un certificat pour votre employeur ou l'école par la poste ou par e-mail.

3.5. Une personne me contacte et m'informe qu'elle a été testée positive au coronavirus. Nous avons eu un contact étroit. Que dois-je faire ?

Mettez-vous immédiatement en quarantaine. N'attendez pas que l'autorité sanitaire vous contacte pour commencer votre quarantaine. L'autorité sanitaire vous contactera ultérieurement par téléphone. Cela peut prendre quelques jours. Vous recevrez une notification de la part de l'autorité sanitaire ainsi qu'un certificat pour votre employeur ou l'école par la poste ou par e-mail. Pour savoir comment vous devez vous comporter pendant la quarantaine, consultez le document : [FLYER RKI-Quarantaine](#). („RKI Quarantäne I“)

3.6. Dois-je respecter la quarantaine ?

Oui, pour protéger autrui et éviter une amende pouvant s'élever à 25 000 euros.

3.7 Indemnisations / Compensations conformément à la Loi allemande de prévention des infections (Infektionsschutzgesetz) en cas d'interdiction d'exercice de l'activité professionnelle et de quarantaine

Si vous avez droit à des indemnisations ou compensations, vous trouverez de plus amples informations ci-dessous :

Indemnisations conformément à la loi de prévention des infections – [Salarié-es](#)

Compensations conformément à la loi de prévention des infections – [Indépendant-es](#)